



**Le stationnement  
dans le centre du village :  
avant, pendant, après les travaux.**

**Soyons concrets !**

Le stationnement est évidemment un sujet majeur. Préoccupation récurrente, il suscite de nouveaux enjeux avec la perspective des travaux. Il doit être analysé au plus près de la réalité. Les problématiques sont différentes durant les périodes touristiques des 2 mois d'été (juillet / août) ou d'hiver (du 20 décembre au 15 mars) et en hors saison. Les solutions à apporter doivent donc être adaptées.

**SITUATION ACTUELLE DU STATIONNEMENT**

Le centre du village compte actuellement 272 emplacements de stationnement permanent :

- 105 places dans la rue centrale, entre l'immeuble Le Bionnassay et La Casa Rocca,
- 85 places de parking en bas du podium,
- 70 places de parking à l'école,
- 12 places de parking à Côte d'Auran,

... sans compter le parkings des Loyers qui reste une option additionnelle intéressante.

La saturation des places de stationnement a lieu en fin d'après-midi (16h à 19h) et pendant le marché du mardi matin, et plus particulièrement **pendant la période d'affluence touristique**.

A noter : de nombreux véhicules restent stationnés une grande partie de la journée, voire pendant plusieurs jours. Certains appartiennent à des employés des différents services publics et privés de la station, les autres sont des véhicules de résidents.

**ET PENDANT LES TRAVAUX ?**

Tout projet d'aménagement du centre-village devra passer par une phase de travaux ; ce qui entraînera une restriction des espaces de stationnement durant cette période et en particulier, la fermeture du parking en bas du podium.

Nous estimons qu'il sera possible de garder environ 200 emplacements sur l'ensemble des parking pendant les travaux estivaux. Si le début des travaux s'effectue mi-Avril prochain, une possibilité d'agrandissement de la surface de stationnement est envisageable pour la prochaine saison hivernale. Plusieurs orientations se dessinent pour limiter les nuisances.

➤ **Favoriser le stationnement lié aux commerces**

Les travaux d'aménagement du centre doivent être réalisés dans le respect de l'activité des commerçants et de la vie du village. En conséquence, nous proposons :

- D'attribuer aux commerçants et à leurs salariés une carte de stationnement leur permettant de bénéficier d'emplacements réservés proche du centre pendant la période des travaux.
- De mettre en place un stationnement autorisé limité (15 minutes ou plus), devant les commerces du centre du village.

➤ **Créer de nouvelles places dans la rue centrale**

Pendant la saison estivale, le stationnement sera complété et la circulation régulée dans la rue centrale. Pour cela nous envisageons de :

- Développer un stationnement longitudinal renforcé entre le bâtiment Le Bionnassay et le magasin Diversités ;
- Autoriser temporairement le stationnement sur une voie entre l'Alpage Du Mont et le Garage de Tré-La-Tête, en remplaçant la chicane par un feu alternatif à utiliser lors des périodes de forte affluences ;
- Mettre en place, occasionnellement, un plan de circulation intégrant le sens unique de circulation dans le village et par la côte d'Auran ;
- encourager fortement les résidents à garer leurs véhicules sur leurs propriétés ;

Pour la saison hivernale, un complément de places sera proposé par le constructeur Eiffage en tenant compte de l'avancement des travaux.

➤ **Réduire le nombre de voitures dans le centre du village**

Nous sommes tous conscients qu'un effort collectif va être nécessaire pendant cette période d'aménagement du centre. L'avenir de notre village passe par cette période d'adaptation qui pourra aussi nous permettre de tester des solutions de mobilité douce et d'utiliser moins nos voitures sur des trajets de courtes distances.

Les solutions évolueront au cours du temps, suivant les différentes phases du chantier en minimisant ses nuisances. En parallèle, nous allons :

- Renforcer le passage des navettes entre les différents parkings du village (Lay / domaine nordique / Armancette / village / Ecole),
- Installer des "arceaux" sécurisés pour les vélos,
- Inciter au stationnement longue durée sur des parkings extérieurs au centre village,
- Limiter à quelques heures la durée de stationnement en zone bleue.

## **SITUATION APRES LES TRAVAUX**

- La capacité du parc de stationnement public sous la place du village redeviendra identique à celle d'aujourd'hui, soit 85 places, et avec un confort nettement amélioré (places intérieures, délimitées et surveillées),
- Le parking privé du complexe hôtelier (90 places), pourra être mis à disposition du public selon remplissage, par son propriétaire,
- Le projet de développement du parking de l'école permettra de passer à 108 places par la construction envisagée d'un deuxième niveau semi-enterré.

Bien évidemment, ce plan de transition sera mis en place après concertation et pourra évoluer en fonction de vos attentes.

**ENSEMBLE, POUR UN VILLAGE TOURNE VERS UN AVENIR DURABLE !**